

La Ciotat, le 09 08 2008

Mesdames et Messieurs
Les copropriétaires
Du bâtiment B6
Résidence « Les Hauts de Fontaine »
13600 La Ciotat

à Madame et Monsieur Ruggieri
S/c de Monsieur le Syndic
Résidence « Les Hauts de Fontaine »
13600 La Ciotat.



Madame, Monsieur,

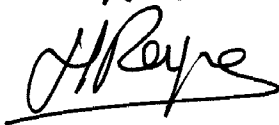
Depuis quelques semaines le voisinage du bâtiment B6 se trouve gravement incommodé. Le trouble provient du studio de gauche loué à des personnes d'un sans gêne absolu. Tous les soirs ou presque cris et conversations à tue-tête se poursuivent jusqu'à plus de minuit. De plus, les fumées et odeurs particulièrement envahissantes d'un barbecue achèvent de chasser de leur terrasse et jardin ceux qui ont la malchance de loger à côté ou au-dessus de ces voisins indécents. Il s'y ajoute même les crottes du chien laissées sur leurs pavés toute la journée.

La répétition systématique de ces nuisances, en dépit des remarques courtoises adressées à ceux qui en sont la cause nous conduit à vous adresser ce courrier mais aussi à envisager un recours judiciaire.

La réglementation visant à empêcher le tapage nocturne comme l'article R48-2 du code de la santé publique seront mis en avant par tous ceux qui n'acceptent pas de vivre fenêtres fermées les soirées d'été.

Dans l'espoir qu'une intervention de votre part puisse faciliter la solution de ces problèmes récurrents, nous vous adressons nos salutations confiantes.


AKSA Nassara
Locataire Mme CALVINI
Camille CANZIN


PIERRE Hôteur
R. de ch.


LUCCHINI / FRANCESCOCCI

